MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

BURKINA FASO Unité-Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU CONSEIL A L'ORIENTATION UNIVERSITAIRE ET DES BOURSES Ouagadougou, le 0 6 DEC 2024

Renouvellement de bourses d'études
Sous réserve d'un contrôle approfondi,
les étudiants boursiers dont les noms suivent,
reçoivent l'accord de la CNBES pour le
renouvellement de leur bourse d'études au
titre de l'année académique 2023-2024
pour régularisation.



Sous réserve d'un contrôle approfondi, les étudiants boursiers dont les noms suivent, reçoivent l'accord de la CNBES pour le renouvellement de leur bourse d'études au titre de l'année académique 2023-2024 pour régularisation

NIVEAU LICENCE

N °	INE	Nom (s)	Prénom (s)	Date de Naissance	Sexe	Université d'études	UFR/ Institut	Filière	Niveau d'études	Année académique	Moyenne semestre impair	Moyenne semestre pair	Moyenne annuelle	Validation des semestres	Année d'obtention de la bourse	Niveau d'étude du renouvellement	Décision de la CNBES du 18/11/2024
1.	N00364620212	KOAMA	Fatimat Binta Kayélé	05/08/2001	F	UJKZ	SVT	SVT	Licence 1	2021-2022	10,51	8,32	9,42	Ajourné	2021-2022	Licence 1	Oui pour le renouvellement en licence 1 en SVT avec valeur de redoublement au titre de 2023 2024 et s'engager à prendre en charge la totalité des frais de formation

NIVEAU MASTER

N°	Nom	Prénom (s)	Date de naissance	Sexe	Etablissement d'origine	Filière d'études	Diplôme /Niveau	Année académique	Moy.S1	Moy.S2	Moy Gle	Niveau actuel	Filière envisagée	Année académique concernée	Décision de la CNBES du 21/11/2014
2.	OUEDRAOGO	llassa	31/12/1999	М	ULBO	Médecine	Master 2	2023-2024	Validé	Validé	Validé	Master 2	Médecine	2023-2024	Oui pour le renouvellement en Master 2 en Médecine au titre de 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation. Décision prise au regard des nouvelles pièces
3.	ZEBRET	Ben Ahmed Kiswendsida Hosmi	13/05/2000	М	ULBO	Médecine	Master 2	2023-2024	Validé	Validé	Validé	Master 2	Médecine	2023-2024	Oui pour le ronouvollomont on Master 2 en Médecine au titre de 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation. Décision prise au regard des nouvelles pièces



N°	Nom	Prénom (s)	Date de naissance	Sexe	Etablissement d'origine	Filière d'études	Diplôme /Niveau	Année académique	Moy.S1	Moy.S2	Moy Gle	Niveau actuel	Filière envisagée	Année académique concernée	Décision de la CNBES du 21/11/2014
4.	KINDA	Lassane	31/12/2000	М	ULBO	Médecine	Master 2	2023-2024	Validé	Validé	Validé	Master 2	Médecine	2023-2024	Oui pour le renouvellement en Master 2 en Médecine au titre de 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation. Décision prise au regard des nouvelles pièces
5.	КОМКОВО	B. Abdias	16/05/2002	M	ULBO	Médecine	Master 2	2023-2024	Validé	Validé	Validé	Master 2	Médecine	2023-2024	Oui pour le renouvellement en Master 2 en Médecine au titre de 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation. Décision prise au regard des nouvelles pièces
6.	OUEDRAOGO	Abdoul Razak	09/11/2000	М	ULBO	Médecine	Master 2	2023-2024	Validé	Validé	Validé	Master 2	Médecine	2023-2024	Oui pour le renouvellement en Master 2 en Médecine au titre de 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation. Décision prise au regard des nouvelles pièces

Arrêté la présente liste à six (06) noms

P/le Ministre, Président de la CNBES P/O le Conseiller Technique

Le President

Pr Jean Célestin KY

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon Chevalier de l'Ordre du Mérite

